



dynamesch engagéiert fir tech

**Gemeng  
Conter**

## AVIS AU PUBLIC

---

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 22 avril 2025 a fixé la taxe relative au stationnement et de parcage dans la rue des Chaux, plus précisément de la limite communale avec la commune de Sandweiler jusqu'au parking de la Gare de Contern.

La taxe de stationnement a été approuvée par arrêté grand-ducal du 16 juin 2025, et Monsieur le Ministre des Affaires intérieures a transmis ladite délibération en date du 24 juin 2025 sous la référence FC05-2025-A192

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 26 juin 2025

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire ff,